

La persuasion par l'autorité dans les Rapports des institutions internationales



Azzedine Kadir

Université Alger 2, Algérie
akadiry@yahoo.fr

Reçu le 30-06-2014 / Évalué le 02-09-2014 / Accepté le 07-11-2014

Résumé

Cet article se propose d'engager une réflexion sur le rôle que joue l'autorité dans la construction du discours des institutions internationales, en tenant compte des relations de pouvoir qu'elles instaurent. Il se penche plus particulièrement sur un rapport annuel qui est propre à une organisation internationale, le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) sur le thème de la mondialisation. Il ne s'agit bien sûr que de procédés discursifs qui cherchent à identifier les caractéristiques idéologiques et institutionnelles d'une institution de pouvoir : on peut ainsi voir comment, sous l'apparence d'une neutralité calculée, l'autorité de l'institution (pouvoir) constitue en fait un élément important de la production argumentative du discours institutionnel et la difficulté à concevoir un discours totalement dépourvu de marques d'autorité.

Mots-clés : persuasion, autorité, institution, illocutoire, évidence

Persuasion by the authority in the Reports of international institutions

Summary

This article aims to reflect on the role of authority in the construction of the discourse of international institutions, taking into account the power relationships they establish. It takes a closer look at an annual report that is specific to an international organization, the United Nations Development Programme (UNDP) on the theme of globalization. It is of course of discursive processes that seek to identify the ideological and institutional features of an institution of power: one can thus see how, under the guise of neutrality calculated, the authority of the institution (power) is in fact an important part of the production of the argumentative discourse and institutional difficulty conceiving a totally free speech marks authority.

Key words: persuasion, authority, institution, illocutionary, evidence

Introduction

L'objectif principal de cet article se focalisera sur la persuasion par l'autorité dans les propos des experts circulant dans le Rapport du Programme des Nations Unies pour le

Développement de 1999 sur une mondialisation à visage humain (désormais PNUD/1999), et notamment sur l'aspect plus ou moins explicite de la façon dont cette persuasion est mise en discours. Afin de justifier la place qu'occupe la persuasion par l'autorité dans les Rapports annuels, nous avons émis deux hypothèses dont l'une délimite les manières légitimes de dire le réel et l'autre détermine les arguments développés par la communauté des experts dans leur travail commun de rationalisation du monde. La production des savoirs et des discours dominants par les institutions internationales façonnent et déterminent les manières de voir et de rendre compte de la réalité sociale selon différentes intrications entre un texte et un lieu social. Comme le souligne Krieg-Planque, ces intrications dépendent du regard qui est posé sur les objets, c'est-à-dire des discours produits selon un dispositif d'énonciation précis :

En effet, il est dans la vocation même de l'analyse du discours d'identifier, de décrire et d'interpréter différentes intrications entre un texte (manifesté par la mise en œuvre de moyens langagiers et par une organisation textuelle) et un lieu social (manifesté par des acteurs autorisés et des situations de communication). Chacune de ces intrications singulières constitue un dispositif d'énonciation spécifique, relevant tout à la fois du verbal et de l'institutionnel, et qui constitue un objet pour l'analyse du discours. (Krieg-Planque, 2013 : 13).

Le pouvoir symbolique de l'institution, comme lieu d'exercice du pouvoir, réside dans sa capacité à traduire le réel, à expliquer les problèmes publics selon des formules stéréotypées pouvant valider, justifier ou persuader les États de la justesse des réformes et, par là, l'imposition d'une nouvelle gouvernance mondiale. Un expert, par sa présence ou sa participation à un événement, restitue les faits en s'appuyant, en priorité, sur un discours d'apparence neutre et ainsi il rend l'événement évident et réel. Ainsi, un discours expert est basé sur des contraintes et des normes imposées par l'institution où la question de la performance de la parole est attachée à la légitimité institutionnelle de celui qui prend la parole. Selon Cusso et Gobin, le discours expert produit dans des circonstances particulières (lieu institutionnel, statut des interlocuteurs, objet du discours, intentions du locuteur et domaine disciplinaire concerné) génère des spécificités organisationnelles et énonciatives :

Une des premières caractéristiques de ce registre de discours est qu'il est produit par des organismes qui ancrent une bonne part de leur légitimation justement sur la capacité d'expertise qui leur est attribuée [...] Ce discours revêt les oripeaux d'une apparente neutralité politique associant subtilement des codes de type technique - recours important, dans ces discours, à de nombreux indicateurs statistiques comme éléments de preuve mais aussi comme objectifs politiques [...] - à un vocabulaire flou, abstrait, naturalisant qui aseptise en quelque sorte toute velléité polémiste. La force de ce discours expert est en effet qu'il se donne l'apparence d'une simple correspondance au juste état des choses. (Cusso et Gobin, 2008 : 6).

La référence à l'expertise comme pratique discursive nous semble de quelque intérêt pour le discours institutionnel qui se trouve inséparable de son contexte extralinguistique, c'est-à-dire le contexte de pouvoir qui lui est indispensablement lié afin de légitimer le savoir produit et le type du discours adopté :

Pouvoir et savoir s'impliquent directement l'un l'autre [...] il n'y a pas de relation de pouvoir sans constitution corrélatrice d'un champ de savoir, ni de savoir qui ne suppose et ne constitue en même temps des relations du pouvoir. (Foucault, 1975 : 36).

Ces quelques considérations théoriques configurent le discours institutionnel comme expertise et le relient à des formes d'agir. Elles visent à repérer les effets du pouvoir institutionnel sur le discours d'autorité dans les Rapports annuels des institutions internationales qui partagent les mêmes régularités discursives, mais où les restrictions de la parole institutionnelle et du type de problème posé jouent un rôle important dans leur constitution. Nous concentrerons notre analyse principalement sur la présence d'arguments d'autorité dans le Rapport annuel du PNUD/1999 portant sur le thème d'une mondialisation à visage humain afin de relever les stratégies de persuasion à l'œuvre dans une perspective d'analyse du discours (AD).

Les thèmes de la *mondialisation* et du *développement humain* nous apparaissent comme un champ d'analyse assez important parce qu'ils se situent à la croisée de plusieurs domaines connexes comme l'économie, la politique, la sociologie et l'histoire, et qu'ils révèlent en quelque sorte une homogénéité ou un consensus des voix des experts pour rendre compte des réalités qui les traversent selon une dichotomie intégration/exclusion, c'est-à-dire selon un point de vue plus orienté à considérer les implications sociales (insécurité humaine, équité, pauvreté, marginalisation) avec les lois du marché (législation, croissance économique, gouvernance). Ce qui signifie donc l'usage de formules stéréotypées plus ou moins marquées et par l'emploi d'un lexique spécifique relevant de l'autorité institutionnelle au détriment d'un lexique plus clair.

1. Autorité et institution

Ces dernières années, la notion d'expertise a fait l'objet d'un nombre important de travaux dans le cadre de l'analyse du discours (AD) et de la théorie de l'argumentation. Le débat sur l'autorité du discours expert s'articule autour d'une controverse majeure : l'expert dépend-t-il, en premier lieu, d'une autorité préalable, qu'un rôle institutionnel confère au locuteur ou doit-il, en priorité, être saisi dans l'acte même d'énonciation ?

Nous avons remarqué que l'approche de la notion d'autorité varie selon les différentes positions que prend l'expert au sein des institutions internationales. Ce qui relie ces différentes positions c'est l'appréhension de l'autorité en tant que procédé discursif

de légitimation visant à l'incorporation, la neutralité et l'effacement de la polémique. Ainsi, la construction du discours expert dépend de l'autorité du locuteur (expert) au nom duquel on légitime les discours des organisations internationales :

Un discours bâti [...] autour de l'argument d'autorité n'a en effet de sens que s'il est prononcé par quelqu'un jouissant de l'autorité nécessaire pour émettre un tel propos sans jamais à le justifier (est-il fondé, pertinent ?) ni à se justifier (suis-je autorisé à le prononcer ?). Il ne sera donc doté d'une certaine autorité que si le locuteur est autorisé à le prononcer, et à le prononcer de cette manière. Dans le cas contraire, l'effet réel risque de ne pas correspondre à l'effet voulu. (Siroux, 2008 : 22).

Argument discursif ayant une fonction persuasive, l'autorité est presque incontournable dans le discours institutionnel pour respecter le fonctionnement même de l'institution et peut être rapprochée du phénomène défini par Rist comme une sorte de style formulaire qui permet une circularité discursive ou rassurer le lecteur en lui racontant une histoire qu'il connaît déjà :

J'appellerai ici « style formulaire » l'ensemble des relations syntagmatiques nominales, verbales et narratives que l'on peut identifier dans le « discours expert », c'est-à-dire le fait que, de manière générale, la présence d'un terme suppose la coprésence d'un autre, les deux formant alors une unité indissociable, mais aussi l'existence de plusieurs énoncés narratifs qui, en quelque sorte, « s'appellent » les uns les autres, entraînant ainsi la prévisibilité du discours. (Rist, 2002 : 11).

De plus, l'argument qui fonde l'autorité de l'expert réside généralement sous la forme d'énoncés où sont nommés les objets et les personnes impliquées. Il est impliqué dans une dimension performative s'exprimant avant tout au travers de textes (loi, rapport annuel, communiqué, etc.) produits dans leurs espaces institutionnels selon une intention précise et un discours de bon sens :

C'est-à-dire de faire jouer la relation dans les deux sens : d'un côté, les rapports des organisations internationales sont des institutions de discours, des dispositifs de production verbale institutionnalisés, mais d'un autre côté ces rapports permettent aux organisations de se constituer comme telles : les genres de discours spécifiques de ces organisations n'adviennent pas comme un « supplément » qui exprimerait des contenus de pensée déjà là, ils sont à la fois leur produit et la condition de leur identité. (Maingueneau, 2002 : 124).

L'auteur, depuis une perspective pragmatique du discours, définit le Rapport en relation avec l'*institution discursive* qui l'a élaborée en mettant en réseau les *dispositifs de production verbale institutionnalisés*. Ainsi, toute autorité s'inscrivant nécessairement dans une institution donnée tend à codifier et normaliser ses pratiques pour réguler l'activité des experts et leur identité.

Dans le Rapport du PNUD/1999, nous allons retrouver les stratégies discursives de l'autorité dont l'emploi répond à de la prescription et de l'agir langagier. Nous envisageons l'autorité du discours expert sous les effets de persuasion qui se situent dans l'ordre même du discours institutionnel tout en escamotant les rivalités et les luttes pour le sens dont l'expert n'est pas effacé, mais tout simplement présent :

Il y a aussi des rivalités [...] mais ces luttes sont vouées à rester dans l'ombre ; elles ne sont lisibles que par les experts. Les rendre visibles, ce serait ruiner la légitimité même de ces institutions, ainsi prises dans une « double contrainte » : il faut se distinguer pour avoir une identité, il ne faut pas se distinguer pour parler de manière autorisée, pour être l'Autorité même. (Maingueneau, 2002 : 131).

Nous sommes donc en présence d'un métalangage qui introduit une sorte de discours sur un autre par substitution lexicale, mais aussi par une circularité discursive permettant d'énoncer des référents abstraits qui révèlent une inadéquation des mots aux choses. Il s'agit alors d'une nomination qui se construit dans l'écart entre le mot et son référent et qui aboutit à des formes de polysémie. D'ailleurs, dans les Rapports annuels, et plus spécialement dans le PNUD/1999, cela permet à l'expert de jouer sur le sens des mots, de respecter plus ou moins les règles de rédaction imposées par les institutions internationales et, par conséquent, de renvoyer au futur puisqu'il s'efforce d'amener les États ou les gouvernements à entreprendre des réformes qui engagent leur avenir.

2. Visée illocutoire

Ce qui attire notre attention dans le Rapport du PNUD/1999, c'est la prédominance d'une valeur illocutoire directive, du fait qu'elle incite les destinataires à accomplir un acte, comme dans le cas des verbes : *conseiller, ordonner, prescrire*, etc. Comme le montre Austin, l'acte illocutoire correspond à l'idée que l'interprétant se fait de l'intention du locuteur. Donc, passer d'un acte illocutoire à un acte dominant explicite ou implicite, c'est conférer à un discours une certaine cohérence :

Un acte illocutoire n'aura pas été effectué avec bonheur, ou avec succès, si un certain effet n'a pas été produit [...] Un effet doit être produit sur l'auditoire pour qu'un acte illocutoire puisse être tenu pour achevé [...] L'effet consiste, la plupart du temps, à provoquer la compréhension de la signification et de la valeur de la locution. L'exécution d'un acte illocutoire inclut donc l'assurance d'avoir été bien compris. (Austin, 1970 : 124).

La visée illocutoire du PNUD /1999 consiste à renverser la relation de causalité établie entre la *mondialisation* et le *développement humain*. Celle-ci définit le Rapport comme

ayant un but (implicite ou explicite) : agir sur les croyances, les représentations ou le comportement des destinataires. À cet acte illocutoire orienté vers le lecteur répond symétriquement le fait que comprendre ce Rapport consiste toujours à saisir l'intention qui s'y exprime sous la forme d'un macro-acte de discours explicite ou à dériver de l'ensemble du Rapport. C'est-à-dire, pour identifier l'acte illocutoire dominant sur la base duquel une cohérence peut être établie, l'interprétant se fonde sur des informations textuelles (séquences et énoncés) et sur le contexte socio-discursif de production/circulation de ce genre discursif. La notion de macro-acte est élaborée par Adam dans le but de rendre compte d'une valeur actionnelle dominante dans différents genres textuels. Elle permet aussi d'analyser la cohérence pragmatique unissant une série d'actes de langage situés dans des séquences textuelles particulières et structurées, néanmoins, autour d'une macro-structure pragmatique :

Ces textes [...] ont en commun une même visée pragmatique ; entreprendre une action langagière que l'on peut analyser comme la visée du macro-acte de discours englobant et conférant au texte sa cohérence et sa pertinence pragmatique [...] Dans tous les cas, il s'agit de faire-faire quelque chose à quelqu'un, de l'y inciter plus ou moins fortement, de lui garantir la vérité des informations fournies et, autre aspect du contrat implicite qui lie les interactants, de lui garantir que s'il se conforme aux consignes-instructions, s'il respecte les procédures indiquées, il parviendra au but visé. (Adam, 2001 : 10-27).

À ce titre, on peut avancer l'hypothèse selon laquelle l'ensemble des stratégies illocutoires que nous retrouvons dans le cas du PNUD/1999 converge vers un seul et même macro-acte directif cherchant à légitimer la *mondialisation* en la rendant équivalente au *développement humain*. En tant que structure générale, ce macro-acte directif se retrouve dans l'ensemble du Rapport annuel du PNUD/1999. À cet effet, il devient possible de repérer certaines séquences particulières résumant cette composition textuelle. Celle-ci révèle les principaux procédés discursifs de base de la visée illocutoire utilisée par l'institution du PNUD.

3. Scénographie de la parole institutionnelle

Cette manière d'exclure du débat le politique et d'enlever aux individus leur légitimité à revendiquer une alternative à la mondialisation néolibérale, repose sur la prétention à un savoir unique et savant à partir duquel les problèmes publics peuvent être traités de manière bureaucratique ou technique, et les obligations dites sociales sont considérées comme contraignantes :

- *Ces nouvelles règles et institutions font progresser les marchés mondiaux. Mais on ne constate pas un progrès aussi net dans le renforcement des règles et des institutions qui favorisent l'éthique et les normes universelles, en particulier les droits de l'homme qui font avancer le développement humain et donnent aux pays ou individus pauvres la maîtrise de leur destinée. (PNUD/1999 : 35)*
- *Les études sur la mondialisation et son impact sur les populations se concentrent sur le revenu, l'emploi, l'éducation et les autres opportunités. Moins visible, l'incidence sur la solidarité et le travail d'aide (à savoir le fait de s'occuper des personnes dépendantes, des enfants, des malades, des gens âgés, sans oublier tous les autres, épuisés par les exigences de la vie quotidienne est souvent négligée. (PNUD/1999 : 77).*

Ce savoir institutionnel est produit selon une scénographie scientifique qui cherche à rendre compte de la manière de représenter l'ensemble des rapports sociaux en les référant à une conception scientifique du marché. Le concept de *scénographie* sert à rendre compte de la cohérence qui existe entre les repères de la situation d'énonciation construits par le discours et sa stratégie illocutoire. En d'autres termes, il sert à montrer comment le temps, l'espace et les personnes de l'énonciation convergent pour créer une scène de représentation cohérente au sein de laquelle tous les éléments qui semblent être des ancrages du discours au sein d'une situation d'énonciation extralinguistique sont pourtant solidaires les uns des autres et tendent à construire une représentation normative du monde, conforme aux visées idéologiques du discours dominant sur la mondialisation. Dans le cas de la scénographie scientifique du PNUD/1999, nous parlons de la conception du marché dans la mesure où celle-ci est représentée comme étant utile et dont les discours experts usent et en abusent :

Les discours des experts ne sont donc pas d'un type unique, mais semblent donc dépendre des circonstances. L'expert, qui est d'abord un scientifique avant d'être appelé comme expert, est rompu à la controverse. Il possède une culture de l'incertitude, inhérente à la construction des représentations du monde sur lesquelles il travaille. (Lügt 2000 : 168).

La destruction et la création d'emplois, l'incidence sur la solidarité et le travail d'aide, la restructuration des entreprises, etc. sont autant du vécu dissimulé au sein de cette scénographie scientifique. Cette dernière opère dans le cadre de la politique globalisante des institutions par une expérience des marchés mondiaux qui, par définition, ne peut que générer progrès et développement. L'avantage de cette scénographie est que le discours du PNUD n'a pas à expliciter ses principes (doctrine). Ceux-ci se dégagent à travers les fonctions occupées par les lexèmes *inégalité* et *insécurité* dans le discours du PNUD ainsi que les relations qui s'établissent entre les différentes entités, espace,

temps et personnes de l'énonciation qui apparaissent comme étant liées entre elles par une discipline du marché.

Cette dichotomie entre la politique d'intégration des institutions et la politique d'exclusion des marchés mondiaux est frappante dans le discours du PNUD/1999 et va dans le sens d'instauration d'une discipline du marché pour tous. Le défi de la solidarité dans l'économie mondiale et l'absence d'une gouvernance mondiale équitable, auparavant considérés par le PNUD comme des conditions nécessaires que les programmes et les politiques des institutions internationales devaient chercher à assurer, sont maintenant considérés comme un objectif à atteindre :

- *Inégalités et insécurité influent non seulement sur les revenus, mais aussi sur la participation politique (au parlement, dans les ministères, l'armée et l'administration locale), sur le patrimoine économique (terre, capital humain et ressources collectives) et sur les conditions sociales (éducation, logement et emploi). (PNUD/1999 : 36)*
- *La pression impitoyable de la concurrence mondiale met en péril la solidarité, cœur invisible du développement humain. (PNUD/1999 : 7).*

Cette naturalisation de la discipline du marché fait en sorte que les notions d'*insécurité* et d'*inégalité* ne peuvent s'appliquer aux rapports de production. L'existence des marchés concurrentiels n'est pas un gage absolu d'équité et ne sauraient garantir, à eux seuls, une solidarité et des relations humaines qui profitent au développement humain. Alors une réduction des services d'aide aux exclus de la mondialisation et la différence des revenus entre les secteurs marchands et non marchands n'incite pas à offrir des services d'aide sur le marché.

4. Procédés discursifs de persuasion

Le PNUD/1999 affirme, sans ambages, que la mondialisation va de soi et qu'elle est incontournable. Elle produit nécessairement des perspectives majeures de progrès à l'humanité, en plus d'être une donnée nécessaire pour le développement humain en construisant ainsi un condensé de sens permettant la génération d'énoncés solidaires les uns des autres et qui se complètent réciproquement. La stratégie discursive du PNUD/1999 cherche alors à faire endosser la responsabilité d'une telle insécurité par la restructuration de l'économie et des entreprises et au démantèlement des organismes de protection sociale, se déchargeant ainsi de l'effet néfaste de la mondialisation, allant même jusqu'à pouvoir la poser comme condition *sine qua non* pour l'émancipation de l'individu. Comme on peut le constater dans l'énoncé suivant :

Dans les pays riches comme dans les pays pauvres, les dégâts occasionnés par la restructuration de l'économie et des entreprises, ainsi que par le démantèlement des organismes de protection sociale, sont synonymes d'une plus grande insécurité en termes d'emploi et de revenu. Les contraintes de la concurrence mondiale amènent les pays et les employeurs à adopter des politiques plus flexibles et à développer l'emploi précaire. (PNUD/1999 : 4).

Dans cet énoncé il n'y a aucune marque de polémique puisqu'il ne s'agit que d'une simple constatation sans faire intervenir les discours autres (altermondialistes par exemple). Néanmoins, en faisant référence aux difficultés de certains pays à remonter la pente, le PNUD se trouve en fait à répondre aux reproches sur les effets néfastes de la mondialisation. C'est là toute la force de la visée persuasive du PNUD/1999 qui cherche à répondre, par un discours d'évidence, à un reproche qui restera autant que possible informulé. Pour ce faire, trois procédés discursifs sont employés.

4.1 Position de l'institution

Le premier procédé consiste à présenter la position soutenue par le PNUD sous forme d'un simple constat, plutôt que de donner la parole aux discours autres en évitant la polémique. Comme on peut le comprendre dans les énoncés suivants :

- *Progression de la marginalisation, de l'insécurité humaine et des inégalités : aucune de ces tendances pernicieuses n'est inéluctable.*
- *L'effondrement des marchés en Asie de l'Est, ainsi que l'onde de choc financière qui s'est propagée, notamment, au Brésil et à la Russie, ont redonné son actualité à la question de la gouvernance mondiale, dans un contexte où la menace d'une récession mondiale reste patente. (PNUD/1999 : 8)*
- *La volatilité des marchés constitue un facteur de précarisation. Plus grave encore, l'essor des marchés mondiaux marginalise de nombreuses activités non marchandes favorables au développement humain, mettant ainsi en péril le bien-être des populations. (PNUD/1999 : 84)*

On remarque dans ces énoncés que ce n'est pas la *mondialisation* mais bien l'*inégalité*, la *récession*, l'*effondrement des marchés*, la *marginalisation*, etc. qui sont responsables de l'*insécurité humaine*. Cette manière de répondre aux reproches adressés à la mondialisation est d'autant plus efficace qu'elle se fait dans l'implicite, affichant ainsi sa véracité intrinsèque. L'instance assertive qui prend en charge la valeur de vérité des faits, n'est pas l'institution du PNUD mais l'évidence des faits s'énonçant d'eux-mêmes :

En ce domaine, il semble que la notion de vérité soit centrale. En effet, asserter une proposition p, c'est, la plus part du temps, viser à faire accréditer sa vérité ; c'est se porter garant de cette vérité, courir le risque d'offrir sa propre personne, ou du moins son personnage social, en caution d'un jugement de vérité. (Berrendonner 1981 : 63)

N'ayant pas à assumer explicitement la position défendue au sein d'une polémique, le discours de l'institution fait en sorte que ce soit le co-énonciateur qui ait à assumer le présupposé, engendrant ainsi un effet d'évidence autour de la position soutenue par le PNUD sur la mondialisation. Pour créer cette position énonciative, le discours du PNUD ne doit pas seulement écarter les discours autres, il doit présenter son propre discours comme étant le seul. Le PNUD ne doit surtout pas chercher à imposer sa position comme la plus dominante, il doit glisser sa position en présupposé dans des énoncés exclusivement constatifs.

4.2 Effets d'évidence

Le deuxième procédé discursif visant à répondre aux reproches tout en préservant l'effet d'évidence consiste à déplacer l'instance énonciative qui prend en charge la mondialisation. Le PNUD/1999 fait référence explicitement au débat sur les effets de la *mondialisation* sur le *développement humain*. Cependant, bien que l'on nomme explicitement le PNUD, la visée persuasive employée ici consiste à faire porter les effets néfastes de la mondialisation par des déictiques de personne tout aussi évasifs que ceux ayant servi à énoncer les reproches :

- *La marginalisation de ces pays ne fait que s'accroître, ce qui est un comble si l'on considère que beaucoup d'entre eux sont fortement intégrés à l'économie-monde.* (PNUD/1999 : 2)
- *Beaucoup de scientifiques pensent que [...]* (PNUD/1999 : 43) .

Ce n'est donc pas le PNUD qui se porte garant des effets de la mondialisation mais un « on » impersonnel diluant la responsabilité dans une sorte de consensus généralisé. Les reproches se trouvent ainsi parfaitement subvertis. D'opposant occulté derrière le « on » ou « beaucoup », le PNUD se transforme en promoteur d'une mondialisation à visage humain, et la responsabilité pour les effets néfastes de la mondialisation se voit diluée dans l'opinion courante (reléguée d'ailleurs dans son versant idéologique néolibéral) puis subvertie par le fait que la *mondialisation* prend désormais en compte la perspective du *développement humain* dans son élaboration. Ayant volontairement omis de faire référence à la mondialisation dans sa réponse aux préoccupations pour la sécurité humaine, le PNUD peut ensuite se permettre de l'introduire en tant que condition nécessaire à son évidence, sans pour autant avoir à laisser paraître le

paradoxe. En effet, lorsque le concept de mondialisation fait irruption dans l'espace public, il possède déjà une place de choix dans le système de sens construit par le discours de l'institution. Ainsi, le concept de mondialisation est mis en circulation comme un événement discursif qui va de soi, en exprimant simplement les modalités de son application (institution, règle, norme, politique, gouvernance, etc.). En abordant l'effet d'évidence, la mondialisation se trouve en présupposé en sein d'énoncés portant sur les meilleures façons de l'appliquer. Ensuite, les politiques appropriées de son succès sont explicitement posées comme une nécessité:

- *Et la mondialisation est un processus qui ne concerne pas seulement l'économie [...] Il s'agit plutôt de trouver les règles et les institutions permettant de renforcer la gouvernance -locale, nationale, régionale et mondiale. (PNUD/1999 : 1-2)*
- *Lorsqu'elle [mondialisation] sera pleinement intégrée, la planète aura besoin d'une gouvernance plus forte pour préserver les bienfaits de la concurrence mondiale et pour mettre les ferments de la mondialisation au service du progrès humain. (PNUD/1999 : 13)*
- *Grâce à des politiques appropriées, les pays peuvent tirer parti des opportunités offertes par la mondialisation dans le domaine des échanges, de la finance et de l'emploi, en vue d'améliorer le développement humain. (PNUD/1999 : 84).*

La mondialisation est également placée au sein de relations causales qui présupposent un effet positif. Pour tout problème, la mondialisation est une solution aubaine (PNUD/1999 : 9) :

- *Les marchés ouverts ont besoin d'institutions pour fonctionner et de dispositions assurant une répartition équitable des bienfaits et des opportunités.*
- *Et, avec la grande diversité des institutions et des traditions, les pays du monde entier ont besoin de souplesse pour adapter leur politique économique et planifier sa mise en œuvre.*

Toute réussite est alors due à la mondialisation :

- *Tous les pays du globe ont besoin de mesures fermes et cohérentes pour réussir leur intégration à une économie mondiale en évolution rapide. (PNUD/1999 : 11)*
- *Dans les années quatre-vingt et quatre-vingt-dix, de nombreux pays ont pu saisir des opportunités mondiales, ce qui a fait avancer à grand pas la réduction de la pauvreté mondiale et le développement humain. (PNUD/1999 : 32)*
- *Il faut également que les pays suscitent des alliances efficaces entre tous les acteurs, et formulent des stratégies leur permettant de mieux gérer leurs besoins et leurs intérêts dans le cadre de la mondialisation. (PNUD/1999 : 84).*

Tout espoir de progrès dépend de la mondialisation :

- *La libéralisation des échanges et la mise en place d'incitations pour favoriser les productions destinées à l'exportation ont été les principales mesures préconisées pour les pays en développement.* (PNUD/1999 : 84)
- *La mondialisation offre des perspectives majeures de progrès à l'humanité, mais seulement à condition de renforcer les moyens de gouvernance.* (PNUD/1999 : 1).

La mondialisation est systématiquement modalisée de manière appréciative, du fait de sa mise en relation ou de sa substitution par ses effets positifs attendus, ou encore par des mots connotés positivement dans le système de sens construit par le PNUD :

- *Il est donc clair que les pays peuvent accélérer la croissance en libéralisant les échanges s'ils ont une gestion macroéconomique saine, une infrastructure et des services sociaux solides, et une bonne gouvernance, dans un cadre institutionnel adapté.*
- *Des mesures sociales - ainsi que des règles de gouvernance nationale - sont plus nécessaires que jamais pour mettre la mondialisation au service du développement humain.* (PNUD/1999 : 84).

Contentons-nous de retenir que la représentation de la mondialisation est faite à partir de ses résultats positifs attendus. Elle ne peut produire d'effets négatifs : elle est ontologiquement humaine. De plus, cette représentation ne peut jamais être niée car, dans la possibilité où la mondialisation ne produirait pas se qu'elle devrait produire, le PNUD, en tant qu'institution, peut en tout temps déplacer la responsabilité de tels échecs vers un autre élément.

4.3 Position énonciative de l'expert

Le troisième procédé discursif utilisé est la position énonciative occupée par l'expert dans l'espace institutionnel de production du savoir. C'est au nom de ce savoir produit sur la mondialisation que l'expert peut se permettre une certaine objectivité des faits :

Travail d'énonciation qui est nécessaire pour extérioriser l'intériorité, pour nommer l'innommé, pour donner à des dispositions pré-verbales et pré-réflexives et à des expériences ineffables et inobservables un commencement d'objectivation dans des mots qui, par nature, les rendent à la fois communes et communicables, donc sensées et socialement sanctionnées. (Bourdieu 1982 : 152).

Mais ce savoir se formule d'une façon particulière : à travers l'occultation des traces de la polémique et l'insertion, en implicite, des postulats doctrinaux de l'expert.

La position énonciative du PNUD correspond ainsi à celle d'un expert s'adressant à des profanes. En fonction d'un ensemble de concepts tenus pour vrais et organisés en système, l'expert est contraint par une certaine forme institutionnelle à rendre l'effet de vraisemblance important pour donner la validité à ses énoncés proférés à partir d'une position d'autorité. En revanche, pour que cet effet de vraisemblance ne vienne pas remettre en cause l'effet d'évidence, il est nécessaire que celui-ci soit construit à travers la manière d'énoncer les faits. La position énonciative de l'expert tend à supprimer la frontière entre les mots et les choses. Les mots utilisés ne souffrent d'aucune ambiguïté et doivent paraître comme « transparents » pour que le sens de la réalité sociale devienne équivalent au discours du PNUD. L'expert n'énonce pas, explicitement, ses qualités. C'est à l'interlocuteur de les déduire et les reconstituer à partir de sa manière de les dire, de ses choix lexicaux et discursifs, de l'adéquation du style adopté et des circonstances dans lesquelles le discours est prononcé.

Ce que l'expert prétend être, il le donne à entendre et à voir : il ne dit pas qu'il est sérieux et honnête mais il élabore son propre espace discursif en fonction de ses centres d'intérêts, de ce qu'il est possible de dire et des moyens pertinents pour le faire à un moment donné. Par ailleurs, le discours de l'expert s'inscrit donc dans une pratique discursive à caractère institutionnel et il est relatif au pouvoir dominant des institutions internationales. Ces dernières sont représentées par une communauté constituée d'experts ayant pour tâche de prescrire et d'élaborer des normes, de persuader et de mettre en pratique des réformes et d'accomplir telle ou telle action politique concernant l'ensemble de la société.

Conclusion

L'analyse du discours institutionnel du PNUD nous a montré une stratégie persuasive sur la mondialisation en produisant des énoncés évidents et dissuasifs. De nombreux procédés discursifs sont mis en œuvre pour contourner les concepts qui font l'objet d'une polémique d'usage et qui déclenchent la variété des désignations acceptables : champ lexical riche, autorité de l'institution, dissimulation, neutralité, mais également des effets d'évidence (effacement énonciatif, instance énonciative, effets de bouclage, etc.). Ces stratégies discursives reflètent la parole unique et officielle du PNUD qui construit la scénographie de la parole institutionnelle et se répercute dans le discours de l'institution qui se veut savant et expert. La stratégie de persuasion adoptée par le PNUD, tout en reprenant des formules stéréotypées, vise plutôt à la normalisation d'une série d'arguments consensuels autour d'une mondialisation qui a du mal à être acceptée par la société civile, à la dissimulation des faits réels, par le biais de régularités compositionnelles ou d'homogénéité sémantique où semble s'afficher la visée

illocutoire du locuteur. De cette manière, l'expert réussit à créer une cohérence sémantique dans laquelle la *mondialisation* devient un équivalent sémantique de *développement humain*, lui permettant alors de substituer l'un par l'autre et de légitimer, approfondir et pérenniser la mondialisation comme indispensable à la prospérité de l'humanité et la nécessité des réformes de la gouvernance mondiale entreprises dans les années 1990. Logiquement, l'expert reste, tout de même, le fondé de pouvoir de ses propos. En formulant ses énoncés de la sorte, il se donne comme position énonciative la place du langage autorisé. Il est non seulement capable de dire le monde tel qu'il est mais, en plus, aucune personne ne semble pouvoir lui négocier cette place puisqu'il évite de rentrer en polémique avec d'autres discours sur la véracité des faits rendus publiquement.

Bibliographie

- Adam, J.M. 2001. « Types de texte ou genres de discours ? Comment classer les textes qui disent de et comment faire ? », *Langages*, n° 141, p. 10-27.
- Austin, J. 1970. *Quand dire c'est faire*. Paris : Seuil.
- Berrendonner, A. 1981. *Éléments de pragmatique linguistique*. Paris : Minuit.
- Bourdieu, P. 1982. *Ce que parler veut dire : l'économie des échanges linguistiques*. Paris : Fayard.
- Cusso, R., Gobin, C. 2008. « Du discours politique au discours expert : le changement politique mis hors débat ? ». *Mots*, n° 88, p. 5-11.
- Foucault, M. 1975. *Surveiller et punir*. Paris : Gallimard.
- Krieg-Planque, A. 2013. *Analyser les discours institutionnels*. Paris : Armand Colin.
- Laügt, O. 2000. *Discours d'expert et démocratie*. Paris : Harmattan.
- Maingueneau, D. 2002. « Les rapports des organisations internationales : un discours constituant ? ». *Cahiers de l'IUED*, n° 13, p. 119-132.
- Rist, G. 2002. « Le prix des mots ». *Cahiers de l'IUED*, n° 13, p. 9-23.
- Siroux, J.L. 2008. « La dépolitisation des discours au sein des rapports annuels de l'Organisation mondiale du commerce ». *Mots*, n° 88, p. 13-23.